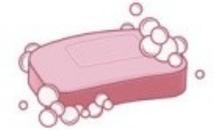




AMAP Le Pallet Contrat "Savons et soins du corps" 2023 4 distributions



Le présent contrat est passé entre :

L'adhérent à l'AMAP du Pallet

Nom Prénom.....

Adresse.....

.....

Tel :

Mail :

et

La productrice :

Tiphaine LE ROUX

Savonnerie Nuala

La Haye Fouassière

07.85.29.03.14

contact@nuala.fr

Les produits

Les savons Nuala sont fabriqués par saponification à froid à partir de produits naturels et peu nombreux.

Pour fabriquer les savons le plus simplement possible, il n'y a pas d'intervention au cours du processus chimique de saponification. Les huiles utilisées sont vierges et leur couleur peut varier d'une livraison à l'autre ce qui modifie la couleur du savon.

L'accent est mis sur le zéro déchet et le respect de l'environnement : la saponification à froid est peu gourmande en énergie, pas d'utilisation de machines et peu de déchets. Pour réduire les déchets, les savons sont proposés avec ou sans emballages.

Le lait de chèvre présent dans certains savons vient de la ferme du Hallay à la Haye Fouassière.

Si les savons trempent dans l'eau, ils deviennent mou et visqueux, Pour qu'ils durent plus longtemps, pensez à les poser sur des porte-savons à larges trous pour que l'eau s'écoule et que l'air circule.

Plus d'infos : www.nuala.fr

Le consomm'acteur/la consomm'actrice s'engage en son nom à :

- adhérer à l'AMAP du Pallet
- respecter la charte des AMAP
- Régler d'avance l'achat de produits correspondant à une part de la production de l'artisan sur la durée du contrat.
- participer au bon fonctionnement et à la vie de l'AMAP
- récupérer (ou faire récupérer) son panier à l'endroit et à l'heure convenus. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les paniers non récupérés seront partagés par les permanents de distribution
- tenir une permanence de distribution, dans un esprit de coopération, au moins 1 fois par saison

Le producteur s'engage à :

- respecter la charte des AMAP
- approvisionner les consomm'acteurs en savons et soins du corps en quantité et qualité suffisantes, les aléas de production pouvant engendrer des manques à certaines périodes.
- être présent aux moments des distributions et informer en totale transparence les consomm'acteurs sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques (fixation du prix moyen annuel du panier), écologiques et sociales (travail/revenu...) au moyen, notamment, d'un bilan de saison et d'une visite de ferme annuels ou tout autre support pédagogique.
- mener son entreprise dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement.

Commande

Dates	31/03		23/06		22/09		15/12		Total
	A	S	A	S	A	S	A	S	
Emballages (A : avec, S : sans)									
Savon Arlette - Lait de chèvre 100g								 x 5,70€ =
Savon Jeanine - Karité 100g								 x 5,70€ =
Savon Brigand - Orange & poivre 100g								 x 6,50€ =
Savon José - Miel & menthe 100g								 x 6,20€ =
Savon Marion - Ylang Ylang, Cèdre, lait de chèvre 100g								 x 6,55€ =
Shampooing Martine -cheveux secs - Lavande & niaoli 50g								 x 3,70€ =
Shampooing Martine - cheveux secs - Lavande & niaoli 100g								 x 7,40€ =
Shampooing Didier - cheveux normaux à gras 50g								 x 3,50€ =
Shampooing Didier - cheveux normaux à gras 100g								 x 7,00€ =
Solide vaisselle Victor - Menthe et niaoli 120g								 x 6,20€ =
Boite de transport en bois								 x 12,00€ =
Porte-savon en bois								 x 7,40€ =
TOTAL									

Règlement du contrat

Je joins au contrat le montant total de la commande sous forme de chèques libellés à l'ordre de Nuala.

Nombre de chèques joints :

Fait à la Haye Fouassière, le / /

La productrice :

L'adhérent :